



AVIS PUBLIC
PUBLICATION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 3 février 2025 les règlements suivants :

- Règlement numéro 2025-01 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2025

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité <https://municipalites-du-quebec.com/st-adelme/ou-sommes-nous.php> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Adelme (Québec), ce **10 février 2025**.

Jessica Bouchard

Directrice générale et greffière/trésorière